



## Assemblée générale

Distr.: Limitée  
22 avril 2003

Français  
Original: Anglais

---

### Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Quarante-sixième session

Vienne, 11-20 juin 2003

## Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Déclaration du Président.
5. Débat général.
6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session.
9. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-deuxième session.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
11. Espace et société.
12. Questions diverses.
13. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.



## **II. Annotations\***

### **1. Ouverture de la session**

À l'ouverture de la session, le représentant de l'Autriche rendra compte des résultats des consultations informelles intersessions qu'il a tenues au sujet de la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour le troisième mandat. Le Comité décidera de la suite à donner aux résultats de ces consultations.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **3. Élection du Bureau**

### **4. Déclaration du Président**

Une fois que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aura adopté son ordre du jour et organisé ses travaux, le Président fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa quarante-cinquième session. Le calendrier indicatif des travaux, qui sera suivi avec souplesse, est reproduit en annexe au présent document.

### **5. Débat général**

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général.

### **6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques**

Au paragraphe 42 de sa résolution 57/116, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre à titre prioritaire l'examen des moyens de garantir que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, et de lui en rendre compte à sa cinquante-huitième session.

### **7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

Au paragraphe 27 de sa résolution 57/116, l'Assemblée générale a décidé que, conformément au paragraphe 30 de sa résolution 55/122, le Comité inscrirait à l'ordre du jour de ses quarante-sixième et quarante-septième sessions un point relatif à la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (d'UNISPACE III). Conformément au paragraphe 19 de la résolution 57/116, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné, à sa quarantième session, par l'intermédiaire de son Groupe de travail plénier, la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant les travaux menés par les équipes créées par le Comité à sa quarante-quatrième session et la mise en place d'une équipe chargée de la recommandation n° 9 intitulée "Améliorer le partage des connaissances en œuvrant pour l'accès universel aux services de

---

\* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour qui sera adopté par le Comité.

télécommunications spatiales”. Le Groupe de travail plénier est convenu que l’équipe chargée de mettre en œuvre la recommandation n° 9 devrait soumettre au Comité, à sa quarante-sixième session, un document indiquant ses objectifs, son plan de travail et les principaux produits attendus (A/AC.105/804, par. 57 et annexe II, par. 7 à 13).

À sa quarante-cinquième session, le Comité est convenu qu’il était important que toutes les équipes continuent à lui faire rapport. Les informations et les rapports présentés par les équipes seront mis à sa disposition. Au paragraphe 28 de sa résolution 57/116, l’Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Comité avait commencé à établir, au titre du point de l’ordre du jour relatif à l’application des recommandations d’UNISPACE III, un rapport qu’il lui présentera, de façon qu’elle puisse examiner et évaluer, à sa cinquante-neuvième session, en 2004, conformément au paragraphe 16 de sa résolution 54/68, l’application des conclusions d’UNISPACE III et envisager de nouvelles mesures et initiatives, et est convenue à ce sujet que le Groupe de travail créé par le Comité pour établir ce rapport se réunirait à nouveau pendant la quarante-sixième session du Comité.

Le Sous-Comité scientifique et technique, par l’intermédiaire de son Groupe de travail plénier, a examiné la question de sa contribution au rapport que doit établir le Comité. Comme convenu par le Groupe de travail plénier, les équipes ont été priées de présenter leur contribution en se conformant au modèle que celui-ci avait élaboré. Le Comité sera saisi des contributions présentées par les équipes selon ce modèle. Il sera également saisi des contributions présentées par des organismes des Nations Unies, des organisations dotées du statut d’observateur permanent auprès du Comité et des instances régionales conformément aux lignes directrices élaborées par le Groupe de travail plénier (A/AC.105/804, par. 67 et annexe II, par. 14 à 20).

#### **8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session**

Conformément au paragraphe 16 de la résolution 57/116 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné, à sa quarantième session, les questions de fond ci-après.

##### *Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales*

Le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarantième session présente un compte rendu des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour 2002 et 2003 ainsi qu’une proposition de programme pour 2004, dont il a recommandé l’adoption (A/AC.105/804, par. 30 à 43).

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 57/116 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales par l’intermédiaire de son Groupe de travail plénier et a souscrit aux recommandations du Groupe sur ce programme.

Au paragraphe 46 de sa résolution 57/116, l’Assemblée générale a décidé que le Comité devrait continuer d’examiner un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage, dans le cadre de l’examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales qu’il doit effectuer au titre du point intitulé “Rapport du Sous-Comité

scientifique et technique” et a invité les États Membres à rendre compte de leurs activités concernant ce système.

*Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l’environnement terrestre*

Il est rendu compte des vues exprimées sur ce point à la quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/804, par. 69 à 77).

*Utilisation de sources d’énergie nucléaires dans l’espace*

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point conformément au plan de travail qu’il avait adopté à sa trente-cinquième session (A/AC.105/697 et Corr.1, annexe III, appendice). En application du paragraphe 20 de la résolution 57/116 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa quarantième session, a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l’utilisation de sources d’énergie nucléaires dans l’espace. Le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/804, par. 85 et 86 et annexe IV).

Le Sous-Comité a adopté un nouveau plan de travail pluriannuel sur ce point pour la période 2003-2006, lequel figure dans son rapport (A/AC.105/804, par. 83 et annexe III).

Le Sous-Comité scientifique et technique est convenu que le Groupe de travail devrait poursuivre ses travaux entre la quarantième et la quarante et unième session, comme indiqué dans le plan de travail pour la période 2003-2006 et comme le Groupe de travail l’avait recommandé dans son rapport, et que cela pourrait être facilité par la tenue de discussions informelles sur cette question entre les membres intéressés du Groupe de travail à Vienne le 10 juin 2003, avant la quarante-sixième session du Comité (A/AC.105/804, par. 87). Les membres du Comité ont été informés que ces discussions informelles auraient lieu le 10 juin 2003.

*Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d’intensification de l’utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux*

Le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l’examen de ce point au titre du plan de travail adopté à sa trente-septième session (A/AC.105/736, annexe II, par. 40). Conformément au plan de travail, le Sous-Comité devait élaborer des propositions précises et concrètes et des plans d’action visant à resserrer la coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l’exploitation de l’espace et à intensifier l’utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein du système en général et de certains organes qui en font partie. Le Sous-Comité était saisi du Rapport de la vingt-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (A/AC.105/791) et du Rapport du Secrétaire général intitulé “Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l’espace: programme de travail pour 2003-2004 et les années suivantes” (A/AC.105/792).

Le Sous-Comité a fait sienne la recommandation de la Réunion interorganisations visant à ce qu’une séance informelle ouverte, à laquelle les représentants des États membres du Comité seraient invités, soit organisée à l’occasion de la session

annuelle de la Réunion. Le Sous-Comité a demandé aux organismes des Nations Unies de lui présenter des rapports annuels sur des sujets spécifiques. Il était saisi d'un avant-projet de liste de mesures recommandées dans le Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui concernaient directement ou pouvaient concerner les sciences et les techniques spatiales et leurs applications (A/AC.105/C.1/2003/CRP.12). Conformément aux recommandations de la Réunion interorganisations, le Sous-Comité a invité les États membres du Comité à compléter la liste en indiquant les initiatives et les programmes concernant l'espace qu'ils exécuteraient pour donner suite aux recommandations du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable (A/AC.105/804, par. 93 à 95).

*Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles*

Le Sous-Comité scientifique et technique a continué d'examiner ce point dans le cadre du plan de travail adopté à sa trente-septième session (A/AC.105/736, annexe II, par. 41). Il a examiné les structures mondiales opérationnelles qui permettraient éventuellement d'assurer la gestion des catastrophes naturelles en utilisant au maximum les systèmes spatiaux existants et prévus. Il est rendu compte des conclusions du Sous-Comité et des vues exprimées lors de sa quarantième session dans son rapport (A/AC.105/804, par. 101 à 115).

*Débris spatiaux*

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point de l'ordre du jour conformément au plan de travail adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130). Il est rendu compte de ses travaux dans son rapport (A/AC.105/804, par. 116 à 135).

Conformément au plan de travail, le Sous-Comité a commencé à examiner les propositions concernant la réduction des débris spatiaux qui avaient été présentées à sa quarantième session par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux (A/AC.105/C.1/L.260). Il a invité instamment tous les États membres du Comité à étudier les propositions du Comité de coordination interinstitutions et à soumettre leurs observations éventuelles au Bureau des affaires spatiales d'ici à sa quarante et unième session. Il a noté qu'en fonction des observations reçues, il pourrait envisager de créer un groupe de travail officiel à sa quarante et unième session pour examiner ces observations, ainsi que pour envisager la poursuite des travaux sur la question et notamment des discussions sur les modalités d'approbation de la mise en œuvre des directives (A/AC.105/804, par. 121, 123 et 124).

*Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement*

Le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi son examen de ce point de l'ordre du jour comme sujet/thème de discussion distinct. Il est rendu compte de ses délibérations sur ce point dans son rapport (A/AC.105/804, par. 137 à 144).

Le Sous-Comité a souligné l'importance du prochain Sommet mondial sur la société de l'information et recommandé que le Comité et le Bureau des affaires spatiales participent activement aux deux phases du Sommet (A/AC.105/804, par. 141).

*Mobilisation de ressources financières pour développer les capacités en matière d'application des sciences et des techniques spatiales*

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point de l'ordre du jour comme sujet/thème de discussion distinct. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/804, par. 146 à 151).

*Utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires*

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce nouveau point comme sujet/thème de discussion distinct. Il est rendu compte de ses délibérations sur ce point dans son rapport (A/AC.105/804, par. 153 à 161).

*Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique*

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a demandé à son Groupe de travail plénier d'examiner un projet d'ordre du jour provisoire pour sa quarante et unième session. Il a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire, telles qu'elles figurent dans son rapport (A/AC.105/804, par. 163 et annexe II, par. 23).

Le Groupe de travail plénier a rappelé qu'il avait été convenu, à la trente-neuvième session du Sous-Comité, que comme le temps serait compté aux quarantième et quarante et unième sessions, en 2003 et 2004, en raison de l'examen par le Sous-Comité des rapports des équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III et des autres préparatifs de l'examen devant être effectué par l'Assemblée générale, la tenue du colloque du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et de la Fédération internationale d'aéronautique (FIA) et celle du colloque avec l'industrie alterneraient chaque année. Le colloque avec l'industrie aurait lieu en 2004, la tenue du colloque du COSPAR et de la FIA étant suspendue. Le Groupe de travail plénier a recommandé que le prochain colloque avec l'industrie porte sur les applications des petits satellites à l'agriculture, la santé et la sécurité humaine et qu'il ait lieu pendant la première semaine de la quarante et unième session du Sous-Comité (A/AC.105/804, annexe II, par. 24 et 25).

## **9. Rapport du Sous-Comité juridique sur sa quarante-deuxième session**

Conformément au paragraphe 5 de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a examiné les questions de fond ci-après à sa quarante-deuxième session.

*État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace*

Le Sous-Comité juridique a poursuivi son examen de ce point de l'ordre du jour. Les vues exprimées au cours de cet examen sont présentées dans son rapport (A/AC.105/805, par. 38 à 52). Conformément au paragraphe 7 de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a rétabli son groupe de

travail sur le point 4, dont il a approuvé le rapport (A/AC.105/805, par. 53 et annexe I).

L'Allemagne avait présenté au Sous-Comité, au nom de l'Autriche, de la France, de la Hongrie, du Maroc, des Pays-Bas, de la République tchèque, de la Suède et de l'Ukraine, une proposition visant à soumettre à l'Assemblée générale, pour adoption, un projet de résolution sur l'application de la notion juridique d'"État de lancement" (A/AC.105/C.2/L.242). Le Sous-Comité est convenu que le Comité devrait examiner plus avant les mérites et la teneur du projet de résolution à sa quarante-sixième session.

*Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial*

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen de ce point et il est rendu compte de cet examen dans son rapport (A/AC.105/805, par. 56 à 74).

Le Sous-Comité était saisi du rapport du Groupe d'experts sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/C.2/L.240) et de modifications de ce rapport (A/AC.105/C.2/2003/CRP.8). Celui-ci avait été établi par les experts désignés par les États Membres intéressés, après que le Comité eut décidé, à sa quarante-quatrième session, de déterminer les aspects du rapport de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qu'il devrait peut-être examiner. Le Sous-Comité a noté que le rapport, tel que modifié à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/C.2/L.240/Rev.1) pourrait éventuellement être examiné par le Comité à sa quarante-sixième session. Il a estimé que le Comité pourrait envisager d'envoyer le rapport et son annexe au Directeur général de l'UNESCO en priant cette organisation de tenir le Comité et ses sous-comités au courant de ses activités relatives à l'espace (A/AC.105/805, par. 70 et 71).

*Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications*

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour et il est rendu compte de cet examen dans son rapport (A/AC.105/805, par. 77 à 94).

Conformément au paragraphe 9 de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur ce point afin que celui-ci examine uniquement les questions se rapportant à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/805, par. 95 et annexe II).

*Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace*

Le Sous-Comité juridique a continué à examiner ce point de l'ordre du jour en tant que sujet/thème de discussion distinct. Il est rendu compte de cet examen dans son rapport (A/AC.105/805, par. 98 à 103).

*Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ouverte à la signature au Cap le 16 novembre 2001)*

Le Sous-Comité juridique a examiné ce point en tant que sujet/thème de discussion distinct. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, il a débattu les deux points subsidiaires inscrits au titre de ce point, à savoir: a) considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par l'avant-projet de protocole; b) considérations sur la relation entre les dispositions de l'avant-projet de protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique qui s'applique à l'espace. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité dans son rapport (A/AC.105/805, par. 107 à 132).

Conformément au paragraphe 11 de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a créé un groupe de travail chargé d'examiner ce point. Le Sous-Comité a pris note du rapport du groupe de travail (A/AC.105/805, par. 133 et annexe III).

*Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-troisième session du Sous-Comité juridique*

Il est rendu compte des discussions sur ce point dans le rapport du Sous-Comité juridique (A/AC.105/805, par. 136 à 153). Le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité pour inscription à l'ordre du jour de sa quarante-troisième session, comme indiqué dans son rapport (A/AC.105/805, par. 151).

#### **10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle**

Au paragraphe 43 de sa résolution 57/116, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à sa quarante-sixième session, l'examen du point de son ordre du jour intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle".

#### **11. Espace et société**

Au paragraphe 44 de sa résolution 57/116, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre l'examen, à sa quarante-sixième session, du point de son ordre du jour intitulé: "Espace et société". Conformément à un accord intervenu à sa quarante-quatrième session, le Comité devrait se prononcer sur la question de savoir si ce point doit être maintenu à son ordre du jour au cours des années à venir.

#### **12. Questions diverses**

*Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires*

Au paragraphe 13 de sa résolution 57/116, l'Assemblée générale a noté que, conformément à l'accord auquel était parvenu le Comité à sa quarante-cinquième session, le Gouvernement autrichien avait convoqué et animé des consultations informelles intersessions, auxquelles avaient participé les présidents des groupes régionaux, au sujet de la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour le troisième mandat en vue de parvenir à un consensus avant la

quarante-sixième session du Comité, et qu'il continuerait de le faire. Au paragraphe 14 de la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que, sur la base des accords auxquels parviendraient les membres du Comité au sujet de la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour le troisième mandat, il serait procédé à l'élection des membres des bureaux pour le troisième mandat au début de la quarante-sixième session du Comité.

Au cours des consultations informelles que l'Autriche a organisées sur cette question, les membres du Comité ont débattu d'une proposition que celle-ci avait présentée au sujet de la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires, ainsi que les révisions qu'elle y avait apportées sur la base des observations formulées par les membres du Comité. À leur cinquième réunion de consultation informelle, les membres du Comité ont accepté par consensus la proposition révisée (A/AC.105/L.245). L'Autriche rendra compte de l'accord intervenu et des questions s'y rapportant au début de la quarante-sixième session du Comité.

#### *Composition du Comité*

Au paragraphe 40 de sa résolution 57/116, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que la Jamahiriya arabe libyenne avait manifesté le désir de devenir membre du Comité et que cette candidature avait reçu le soutien du Groupe des États d'Afrique, et a prié le Comité de continuer à examiner cette question de manière constructive lors de sa prochaine session, compte tenu du principe de consensus.

#### *Questions diverses*

Le Comité voudra peut-être examiner d'autres questions s'il y a lieu.

## Annexe

## Calendrier indicatif des travaux\*

Date	Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour	
	Matin		Après-midi	
Mercredi 11 juin 2003	1	Ouverture de la session	5	Débat général
	2	Adoption de l'ordre du jour	6	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
	3	Élection du Bureau		
	4	Déclaration du Président		
	5	Débat général		
Jeudi 12 juin 2003	5	Débat général	7	Application des recommandations d'UNISPACE III <sup>a</sup>
	6	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session
	7	Application des recommandations d'UNISPACE III <sup>a</sup>		
Vendredi 13 juin 2003	7	Application des recommandations d'UNISPACE III <sup>a</sup>	7	Application des recommandations d'UNISPACE III <sup>a</sup>
	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session
	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-deuxième session	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-deuxième session

\* À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États Membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux, sans que cela ne préjuge du temps effectivement nécessaire à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 169 b)).

<sup>a</sup> Le Groupe de travail, devant être rétabli par le Comité en application du paragraphe 28 de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, se réunirait pendant le temps imparti pour l'examen du point 5. Le Comité reprendrait l'examen du point 5 le jeudi 19 juin afin d'adopter le rapport du groupe de travail.

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Matin</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi 16 juin 2003	7	Application des recommandations d'UNISPACE III <sup>a</sup>	7	Application des recommandations d'UNISPACE III <sup>a</sup>
	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session
	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-deuxième session	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-deuxième session
Mardi 17 juin 2003	7	Application des recommandations d'UNISPACE III <sup>a</sup>	7	Application des recommandations d'UNISPACE III <sup>a</sup>
	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-deuxième session
	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-deuxième session	10	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle
			11	Espace et société
Mercredi 18 juin 2003	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-deuxième session	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-deuxième session
	10	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	10	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle
	11	Espace et société	11	Espace et société
	12	Questions diverses	12	Questions diverses
Jeudi 19 juin 2003	11	Espace et société	7	Application des recommandations d'UNISPACE III <sup>a</sup>
	12	Questions diverses	12	Questions diverses
Vendredi 20 juin 2003	13	Rapport du Comité à l'Assemblée générale	13	Rapport du Comité à l'Assemblée générale